

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

UNIVERSITÉ DE DIJON

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation, notamment son article L.613-2

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Dijon

Vu les pièces justificatives produites par M. NICOLAS PATIER, né le 18 avril 1980 à NEUFCHATEAU (088), en vue de son inscription au Diplôme d'Université "CERTIFICAT DE TECHNIQUES DE RECENSEMENT D'OISEAUX MENTION MÉTHODES PONCTUELLES CARTOGRAPHIQUES"

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ** "CERTIFICAT DE TECHNIQUES DE RECENSEMENT D'OISEAUX MENTION MÉTHODES PONCTUELLES CARTOGRAPHIQUES"

est décerné à **M. NICOLAS PATIER**

au titre de l'année universitaire 2006-2007.

Le titulaire

Fait à DIJON, le 8 juin 2007

La Présidente



Sophie BEJEAN